Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070106-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 1er juillet 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Gaëlle CHESNEL, Sammy GAUTIER, Virginie LE GARREC
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	24 juin 2026
Secrétaire de séance :	Nathalie DOUCET

6 – VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

MM. Gérard Le Frapper et Philippe Le Callonnec, Mmes Karine Rivallain, Brigitte Le Vaillant, Aurore Bracq, Delphine Daniel et Betty Barguil ne prennent pas part aux débats et au vote.

La commune d'Inzinzac-Lochrist peut compter sur un tissu associatif particulièrement riche et dynamique, qui contribue tout au long de l'année à renforcer le lien social, favoriser l'accès au sport et à la culture, animer la vie des quartiers et développer les solidarités.

Par leur engagement quotidien, les associations et leurs bénévoles participent pleinement à la vitalité et à l'attractivité de la commune.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070106-DE

Dès le début de ce mandat, la nouvelle équipe municipale souhaite réaffirmer un soutien plein et entier à la vie associative, fondé sur des principes forts : la confiance, l'écoute, la transparence, l'équité et le dialogue permanent avec les associations.

Pour l'année 2026, compte tenu des délais contraints liés au non-envoi des dossiers au dernier trimestre 2025 et à l'installation de la nouvelle municipalité, les dossiers de demande de subvention ont été étudiés sur la base de la procédure existante. Un comité de pilotage, composé de Monsieur le Maire, Jérôme Meunier, Karine Rivallain, Philippe Le Callonnec, Laurent Krust, Nathalie Doucet, Hippolyne Le Meur et Francette Chauloux, s'est réuni à deux reprises afin d'analyser les demandes déposées. Il est à noter qu'une subvention d'un montant de 5 000 € avait été accordée par le conseil municipal du 11 mars 2026 à l'association Les 24 Kayak.

À partir de 2027, la municipalité souhaite engager une nouvelle étape avec l'élaboration d'un règlement d'attribution des subventions, construit en concertation avec les associations. L'objectif est de disposer d'un cadre partagé, reposant notamment sur des critères objectifs, lisibles et transparents, garantissant une équité de traitement entre les structures associatives.

Compte tenu de la situation financière fragile de la commune, et afin d'assurer une gestion maîtrisée des mouvements de trésorerie sur le second semestre, il est proposé au conseil municipal de prévoir, pour les subventions municipales supérieures à 10 000 €, un versement en deux échéances : à partir 15 juillet et à partir 15 septembre 2026.

La municipalité souhaite également prendre un engagement clair sur le respect des délais de versement des subventions. Les paiements interviendront courant juillet, en tenant compte des délais réglementaires nécessaires au caractère exécutoire des délibérations ainsi qu'aux opérations de mandatement auprès du Trésor public, puis au 15 septembre 2026 pour les associations concernées par une seconde échéance.

À titre d'information des conseillers municipaux, les subventions de fonctionnement aux associations votées le 8 avril 2024 avaient été versées le 25 septembre 2024 ; celles votées le 29 septembre 2025 avaient été versées le 30 décembre 2025.

Cette nouvelle organisation traduit la volonté municipale d'inscrire durablement la relation avec les associations dans une démarche de transparence, d'équité et de confiance. Cette exigence de transparence, notamment concernant les modalités et les délais de versement, est une marque de respect envers les associations, leurs adhérents et l'ensemble des bénévoles qui s'engagent chaque jour au service de la commune.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070106-DE

Associations (par ordre alphabétique)	**Montants 2026**	***Montants fonctionnement 2025***	***Montants fonctionnement 2024***
Alterergocare	150,00 €	*150,00 €*	*0,00 €*
Amicale du personnel communal d'Inzinzac-Lochrist	5 000,00 €	*5 000,00 €*	*10 000,00 €*
Club des loisirs populaires d'Inzinzac-Lochrist (CLPI)	14 000,00 €	*14 000,00 €*	*14 000,00 €*
Club des retraités d'Inzinzac-Lochrist	500,00 €	*500,00 €*	*1 000,00 €*
Comité associatif d'entraide aux chômeurs (CAEC)	300,00 €	*0,00 €*	*0,00 €*
Comité de jumelage	300,00 €	*0,00 €*	*500,00 €*
Comité des fêtes de Penquesten	1 400,00 €	*1 400,00 €*	*1 200,00 €*
Danserion Bro Penkesten	500,00 €	*500,00 €*	*250,00 €*
Dynamic Gym	500,00 €	*500,00 €*	*500,00 €*
Fan Club Warren Barguil	300,00 €	*500,00 €*	*300,00 €*
Fleur d'Ajonc Inzinzac	1 500,00 €	*1 500,00 €*	*1 500,00 €*
Francombat du Phoénix	250,00 €	*0,00 €*	*200,00 €*
Harmonie municipale	300,00 €	*300,00 €*	*300,00 €*
Hennebont-Lochrist Handball (HLHB)	9 700,00 €	*9 700,00 €*	*9 700,00 €*
La boule lochristoise	400,00 €	*400,00 €*	*200,00 €*
Les amis de la chorale du Blavet	150,00 €	*150,00 €*	*150,00 €*
Les amis de l'écomusée des Forges	150,00 €	*150,00 €*	*0,00 €*
Les Nymphéas	100,00 €	*100,00 €*	*100,00 €*
Les randonneurs de Lochrist-Inzinzac	500,00 €	*500,00 €*	*500,00 €*
Les Tricolores de Lochrist	4 000,00 €	*4 000,00 €*	*4 000,00 €*
Les Tricolores de Lochrist - participation emploi	33 144,00 €	*32 153,00 €*	*30 400,00 €*
Loisirs et Animation Penquesten	250,00 €	*250,00 €*	*250,00 €*
Tennis Club du Blavet	300,00 €	*0,00 €*	*500,00 €*
Triosphère	100,00 €	*Création de l'association au 07/10/2025*	
Union Cycliste Lochrist-Hennebont (UCLH)	650,00 €	*650,00 €*	*650,00 €*
Union Sportive Montagnarde (USM)	25 000,00 €	*25 000,00 €*	*25 500,00 €*
Zinzag Rederien	300,00 €	*350,00 €*	*300,00 €*
Total (sans participation emploi Les Tricolores)	*66 600,00 €*	*65 600,00 €*	*71 600,00 €*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le budget 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte n°4 culture, patrimoine, citoyenneté, vie associative et solidarité et n°3 environnement, travaux, aménagement, urbanisme, développement économique et tourisme réunie le mercredi 17 juin 2026 ;

Considérant l'intérêt général que représente le soutien aux associations locales ;

Sur proposition du bureau municipal,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070106-DE

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions de fonctionnement figurant dans le tableau ci-dessus ;
- **ADOPTE** les conventions de financement avec les associations Les Tricolores de Lochrist et US Montagnarde annexées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les subventions supérieures à 10 000 € feront l'objet d'un versement en deux fois, 50 % à partir du 15 juillet 2026 et 50 % à partir du 15 septembre 2026 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à chaque association concernée.

Délibération adoptée à l'unanimité *(MM. Gérard Le Frapper et Philippe Le Callonnec, Mmes Karine Rivallain, Brigitte Le Vaillant, Aurore Bracq, Delphine Daniel et Betty Barguil ne prennent pas part aux débats et au vote.)*

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Nathalie DOUCET

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,

Jérôme MEUNIER